



URLACHER DAVID
DOMAINE ANGUYALES
11320 MONTMAUR

Saint-Jean-de-Védas, le 8 juin 2016

Objet : classement de votre logement meublé
09637 MT 062016 9637 00

Monsieur,

Suite à la visite d'inspection de votre logement meublé, nous avons l'honneur de vous faire parvenir les éléments du Certificat de visite.

Nous émettons un avis **Favorable** pour un classement en 5*.

Michel CHAZOTTES
Directeur

Si le rapport émis est **favorable**, il est précisé que le certificat de visite et la proposition de classement jointe ont une validité de cinq années à compter de leur date de prise d'effet .
Ces documents sont transmis au format numérique (par voie postale en l'absence d'adresse mail sur l'état descriptif).
En cas de refus de la décision émise, l'exploitant dispose d'un délai de 15 jours pour retourner le document de décision de classement à l'organisme émetteur en lui signifiant ce refus par écrit. À défaut, le classement sera définitivement acquis.
Des éléments factuels ou contre-visite selon la nature du critère évalué ne peuvent être apportés qu'avant la fin de la période réglementaire d'édition du rapport, soit 30 jours maximum après la visite.
Si le rapport émis est **défavorable**, aucune décision de classement n'est émise. Il appartient à l'exploitant d'effectuer les modifications ou aménagements nécessaires avant toute nouvelle demande de visite, qui devra être formulée par écrit.



12345
ETOILES DE FRANCE



Sarl au Capital de 7500 € RCS Montpellier 525 195 665 11, rue des Carrières 34430 SAINT JEAN DE VEDAS Téléphone : 06 46 35 44 25 mail : etoiles.de.france@sfr.fr site : www.etoiles-de-france.fr



CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES



Accréditation
N° 3-0810
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

DÉCISION DE CLASSEMENT

dans la catégorie meublés de tourisme

Le meublé identifié ci-dessous est classé en 5* pour une capacité de 12 personnes.

Dénomination commerciale : DOMAINE ANGUYALES

Adresse du meublé : DOMAINE ANGUYALES

Étage : RDC

Code postal : 11320 Ville : MONTMAUR

Identification du loueur :

Nom : URLACHER Prénom : DAVID

Adresse : DOMAINE ANGUYALES

Code postal : 11320 Ville : MONTMAUR

Téléphone : 06 11 07 62 82 E-mail : urlacherdavid@hotmail.fr

Identification du mandataire, le cas échéant :

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Le présent classement est délivré pour 5 ans.

Fait à : Saint-Jean-de-Védas Le : 8 juin 2016

Nom et signature du représentant de
l'organisme évaluateur

Michel CHAZOTTES

12345 ÉTOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@sfr.fr

Avertissement : au terme de l'article D 324-4 du Code du Tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. À l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

12345
ETOILES DE FRANCE
Sarl au Capital de 7500 €
RCS Montpellier 525 195 665
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@sfr.fr
www.etoiles-de-france.fr
ORGANISME NATIONAL DE REFERENCE



CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

cofrac Accréditation
N° 3-0810
Portée disponible
sur www.cofrac.fr
INSPECTION

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom : URLACHER Prénom : DAVID
Adresse : DOMAINE ANGUYALES
Code postal : 11320 Ville : MONTMAUR FRANCE
Téléphone : 06 11 07 62 82 E-mail : urlacherdavid@hotmail.fr

Identification du mandataire :

Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :

Identification du meublé :

Adresse du meublé DOMAINE ANGUYALES
Dénomination commerciale : DOMAINE ANGUYALES
Code postal : 11320 Ville : MONTMAUR
Classement actuel : Non classé Capacité d'accueil : 12 personnes
Catégorie de classement demandée: 5*

Par l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE, 11 rue des Carrières, 34430 ST JEAN DE VEDAS

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : 01/03/2011 N° 3-0810

Rapport édité le : 08/06/2016

Inspection réalisée le : 07/06/2016

Nb de points obligatoires atteint : 231, soit 100,0% du total à atteindre.

Conformité du nombre de points total à atteindre OUI

Nb de points à la carte atteint : 39

Conformité du nb de points à la carte à atteindre : OUI

Avis de l'organisme évaluateur accrédité pour la catégorie de classement demandée : Favorable

Nom de l'organisme évaluateur accrédité : 12345 ÉTOILES DE FRANCE

Nom et signature du responsable de l'inspection : LIAUDET

Date : 08 juin 2016

Déclare ces informations justes et sincères

12345 ÉTOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 665
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@sfr.fr



CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

cofrac Accréditation
N° 3-0810
Portée disponible
sur www.cofrac.fr
INSPECTION

**RAPPORT DÉTAILLÉ RENSEIGNÉ
PAR L'ORGANISME ÉVALUATEUR ACCRÉDITÉ**

1. L'organisme évaluateur

Nom de l'organisme évaluateur : 12345 Étoiles de France

Adresse : 11, rue des Carrières

Code postal : 34430 Ville : SAINT JEAN DE VEDAS

Téléphone : 06 46 35 44 25 Fax : Mail : etoiles.de.france@sfr.fr

Site internet : www.etoiles-de-France.fr Référent dossier : LIAUDET

2. Synthèse de la visite d'inspection

Critères non applicables pour le meublé entraînant un changement du statut pris par le critère et des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle des meublés de tourisme).

Critère 98 : le logement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Critères 67 & 68 : le logement n'est pas situé dans un immeuble ou une habitation collective.

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	231
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a) :	219
c) Nombre de points obligatoires atteints :	231
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficients 3), soit a-c*3 :	0
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée :	69
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de e) :	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	28
h) Nombre de points à la carte atteints :	39
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI

Capacité d'accueil maximale du logement meublé : **12 personnes.**



CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

GRILLE DE CONTRÔLE



Nature du demandeur	Propriétaire
Nom du demandeur ou mandataire	URLACHER
Prénom du demandeur ou mandataire	DAVID
Civilité du demandeur ou mandataire	Monsieur
Adresse du demandeur ou mandataire	DOMAINE ANGUYALES
Code postal du demandeur ou mandataire	11320
Commune du demandeur ou mandataire	MONTMAUR
Pays du demandeur	FRANCE
Téléphone 1 du demandeur ou mandataire	06 11 07 62 82
Courriel du demandeur ou mandataire	urlacherdavid@hotmail.fr
Adresse du logement meublé	DOMAINE ANGUYALES
Étage du logement meublé	RDC
Code postal du logement meublé	11320
Commune du logement meublé	MONTMAUR
Téléphone du logement meublé	04 68 94 05 43
Dénomination commerciale, le cas échéant :	DOMAINE ANGUYALES
Capacité d'accueil du logement meublé	12
Classement actuel	Non classé
Classement sollicité	5*
Numéro interne de rapport pour l'organisme évaluateur	09637 MT 062016 9637 00
Date de la visite d'inspection	07/06/2016
Date d'émission du document	08/06/2016
Nom de l'organisme évaluateur accrédité	12345 ÉTOILES DE FRANCE
SIRET de l'organisme évaluateur accrédité	52519566500019
Adresse 1 de l'organisme évaluateur accrédité	11 RUE DES CARRIÈRES
Adresse 2 de l'organisme évaluateur accrédité	
Code postal de l'organisme évaluateur accrédité	34430
Commune de l'organisme évaluateur accrédité	SAINT JEAN DE VEDAS
Téléphone de l'organisme évaluateur accrédité	06 46 35 44 25
Fax de l'organisme évaluateur accrédité	
Courriel de l'organisme évaluateur accrédité	etoiles.de.france@sfr.fr
Site internet de l'organisme évaluateur accrédité	www.etoiles-de-france.fr
Civilité de l'inspecteur	Monsieur
Nom de l'inspecteur	LIAUDET
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	NON
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous traitance externe :	

RAPPORT DE CONTRÔLE DÉTAILLÉ

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
Chapitre 1 : Equipements et aménagements									
1.1 Aménagement général									
Surfaces de l'habitation									
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne	5*		24 m2					Maison particulière
	Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes	5*		26 m2					
	Surface minimum chambre supplémentaire	5*		12 m2					
	Surface minimum par personne supplémentaire (au delà de deux) par pièce d'habitation	5*		3 m2					
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires conformes	5*	x	5	0	5		195,0044 m2	
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 25%	5*	o	4	0	4			
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 50%	5*	o	4	0	4			
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 75%	5*	o	4	0	4			
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors sanitaires majorée de 100%	5*	o	4	n				
Équipement électrique de l'habitation									
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	5*	x	1	0	1			
7	Éclairage en bon état de fonctionnement de chaque pièce	5*	x	4	0	4			
Téléphonie et communication									
8	Téléphone à proximité immédiate	5*	NA	NA					
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec au besoin un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	5*	x	1	0	1			
10	Accès internet haut débit	5*	x	3	0	3			
Télévision et équipement hi-fi									
11	Télévision couleur installée avec télécommande	5*	x	2	0	2			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	5*	x	2	0	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	5*	x	2	0	2			
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	5*	x	2	0	2			
15	Lecteur DVD	5*	x	2	0	2			
Équipement pour le confort du client									
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	5*	x	4	0	4			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce de d'habitation	5*	x	5	0	5			
18	Occultation opaque extérieure ou intérieure dans chaque pièce recevant du couchage	5*	x	5	0	5			

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	5*	X	5	0	5			
20	Existence d'un système de chauffage	5*	X	5	0	5			
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	5*	X	3	0	3			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	5*	X	3	0	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en 5* pour les logements de plus de 2 personnes inclus	5*	X	2	0	2			
24	Étendage ou séchoir à linge	5*	X	4	0	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	5*	X	5	0	5			
Mobiliers									
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3* 4* & 5*	5*	X	4	0	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement	5*	X	4	0	4			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuils et table basse	5*	X	4	0	4			
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	5*	X	3	0	3			
1.2 Aménagement des chambres									
Literie									
	Lit(s) pour une personne	5*		90X200					2 x 90x190
	Lit(s) pour deux personnes	5*		160X200					1 x 140x200
30	Respect des dimensions du ou des lits	5*	X	4	0	4			3 x 160x200
31	Un oreiller par personne (2 pour les catégories 3* 4* et 5*)	5*	X	2	0	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire en 4* & 5*	5*	X	2	0	2			
33	Matelas protégé par des alaises ou des housses amovibles	5*	X	2	0	2			
Équipements et mobiliers (dont électriques)									
34	Éclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	5*	X	1	0	1			
35	Interrupteur central près du lit (va et vient)	5*	X	2	0	2			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	5*	X	2	0	2			
1.3 Équipement et aménagement des sanitaires									
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à : 4 personnes									
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	5*	X	5	0	5		24,8607 m ²	
38	Équipement minimum de la salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude -une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche obligatoire pour pour les catégories 1* 2* & 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec pare-douche (dimensions supérieures au standard) obligatoire pour 4* & 5*	5*	X	3	0	3			
39	Un WC (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - WC indépendant de la salle d'eau pour les 5*	5*	X	2	0	2		4,4652 m ²	1 WC séparé au rez-de-chaussée

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plus de (inclus) : 5 personnes									
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	5*	x	5	o	5		5,04 m2	3 salles de bains avec WC intégrés
41	Équipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare-douche - obligatoire pour toutes les catégories	5*	x	3	o	3			
42	Un WC (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	5*	x	2	o	2			
Équipements salle(s) d'eau									
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	5*	x	2	o	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	5*	x	2	o	2			
45	Patère(s)	5*	x	1	o	1			
46	Miroir - miroir en pied obligatoire pour les 4* & 5*	5*	x	2	o	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	5*	x	2	o	2			
48	Espaces de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	5*	x	2	o	2			
49	Sèche-cheveux électrique	5*	x	1	o	1			
1.4 Équipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement									
Bac(s) à laver									
50	Évier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique	5*	x	3	o	3			
Appareils de cuisson									
	Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)	5*		4		foyers			
	Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)	5*		4		foyers		3	
51	Nombre de foyers respectés	5*	x	3	o	3			acquis selon guide de contrôle
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	5*	o	3	o	3			
53	Mini four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	5*	NA	NA					
54	Four	5*	x	3	o	3			
55	Four à micro-ondes	5*	x	3	o	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	5*	x	4	o	4			
57	Quantité de vaisselle non dépareillée en nombre suffisant pour le nb d'occupants - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne obligatoire pour 4* & 5*	5*	x	3	o	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	5*	x	3	o	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	5*	x	2	o	2			
Autres matériels									
60	Cafetière	5*	x	2	o	2			
61	Bouilloire	5*	x	1	o	1			
62	Grille-pain	5*	x	1	o	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* & 5*	5*	x	2	o	2			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	5*	x	4	o	4			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	5*	x	2	o	2			
66	Poubelle fermée	5*	x	1	o	1			

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
Ascenseurs									
67	Pour accéder au 4e étage à partir du RdC	5*	NA	NA					
68	Pour accéder au 3e étage à partir du RdC	5*	NA	NA					-
Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	5*	x	4	o	4			-
70	Emplacements privatis	5*	x	2	o	2			-
71	Garage privatif fermé	5*	o	2	n				
Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	5*	o	2	n				
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5 m ² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	5*	o	3	o	3		30 m ²	
74	Logement meublé avec parc ou jardin (50 m ² minimum ou 200 m ² si commun à d'autres logements)	5*	o	4	o	4		17 000 m ²	
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	5*	x	2	o	2			billard
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	5*	o	2	o	2			piscine - volley
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	5*	o	2	o	2			pétanque
Environnement									
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	5*	o	4	o	4			
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	5*	o	4	n				
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieux de spectacles, de commerces ou de transport(s) public(s)	5*	o	4	n				
1.6 État et propreté des installations et des équipements									
81	Les sanitaires (toilettes et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	5*	x	5	o	5	4,00		
82	Les sols, murs et plafonds sont propres et en bon état	5*	x	5	o	5	4,00		
83	Le mobilier est propre et en bon état	5*	x	5	o	5	4,00		
84	La literie est propre et en bon état	5*	x	5	o	5	4,00		
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	5*	x	5	o	5	4,00		

N° du critère	Intitulé du critère	Cat.	statut du critère	Points	Validation du critère	Nb de points obtenus	État propreté	Surfaces relevées	Commentaires
Chapitre 2 : Service au client									
2.1 Qualité et fiabilité de l'information au client									
86	Mise à disposition de la présente grille de classement ou de son résumé sur demande	5*	x	1	o	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'information locale pratiques et touristiques mis à jour (année courante)	5*	x	3	o	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	5*	o	2	o	2			
2.2 Les services proposés									
89	Accueil personnalisé sur place	5*	x	3	o	3			
90	Draps à la demande - draps inclus pour 5*	5*	x	2	o	2			
91	Linge de toilette à la demande - linge de toilette inclus pour catégorie 5*	5*	x	2	o	2			
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	5*	x	2	o	2			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - service inclus pour la catégorie 5*	5*	x	3	o	3			
94	Matériel pour bébé (siège et lit à la demande)	5*	x	2	o	2			
95	Service de ménage à la demande	5*	x	2	o	2			
96	Produit d'entretien à la demande ou mis à disposition	5*	x	3	o	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	5*	x	2	o	2			
Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable									
3.1 Accessibilité									
Information, sensibilisation									
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	5*	NA	NA					
Autres services									
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	5*	o	2	n				
100	Réveil lumineux ou vibreur	5*	o	2	n				
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et couleurs	5*	o	2	n				
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	5*	o	2	n				
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	5*	o	2	n				
104	Largeur de toutes les portes adaptée	5*	o	2	n				
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	5*	o	2	n				
3.2 Développement durable									
106	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'énergie	5*	x	2	o	2			ampoules basse consommation
107	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'énergie supplémentaire	5*	o	2	o	2			double vitrage
108	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'eau	5*	x	2	o	2			WC double flux
109	Mise en œuvre d'au moins une mesure de réduction de la consommation d'eau supplémentaire	5*	o	2	o	2			réducteur d'eau
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	5*	x	2	o	2			tri sélectif
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	5*	x	3	o	3			affichage
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	5*	o	3	o	3			produits écolabellisés



RÉSULTATS DU RAPPORT



<i>Adresse du logement meublé :</i>	
DOMAINE ANGUYALES 11320 MONTMAUR	

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables) :	231
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a) :	219
c) Nombre de points obligatoires atteints :	231
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	
d) Nombre de points obligatoires à compenser - dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coeffcient 3), soit a-c*3 :	0
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée :	69
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de e) :	28
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	28
h) Nombre de points à la carte atteints :	39
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	

Nom de l'inspecteur :
LIAUDET

Date : 8 juin 2016

12345 ÉTOILES DE FRANCE
CLASSEMENT OFFICIEL
DES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES
RCS Montpellier 525 195 685
11, rue des Carrières
34430 SAINT JEAN DE VÉDAS
06 46 35 44 25
etoiles.de.france@sfr.fr